

RESEARCH ARTICLE

**Decret : Pret UNICREDIT pour Centre de
Formation (Cameroun)**

AUTHORS

Presidence de la Republique du Cameroun

DECRET N° 2026/169 DU 04 MAI 2026
habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et
de l'Aménagement du Territoire à signer, avec UNICREDIT
BANK AUSTRIA AG, un Accord de prêt d'un montant de
10 millions d'Euros, soit environ 6,559 milliards FCFA,
avec la garantie d'Oesterreichische Kontrollbank (OeKB),
pour le financement du Projet de construction d'un Centre
de Formation aux Métiers à Ntui.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n° 2024/013 du 23 décembre 2024 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025, modifiée et complétée par l'Ordonnance n°2025/001 du 11 juillet 2025 ;
- Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018,

DECRETE :

ARTICLE 1^{er}.- Le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire est habilité, avec faculté de délégation, à signer avec UNICREDIT BANK AUSTRIA AG, un Accord de prêt d'un montant de 10 millions d'Euros, soit environ 6,559 milliards FCFA, avec la garantie d'Oesterreichische Kontrollbank (OeKB), pour le financement du Projet de construction d'un Centre de Formation aux Métiers à Ntui.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-



Yaoundé, le 04 MAI 2026

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,



PAUL BIYA